



B.P. 90316
75464 Paris Cedex 10
France

Info@petafrance.com
PETAFrance.com

À l'attention de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Préfecture de Maine-et-Loire
Place Michel Debré
49934 Angers Cedex 9

**Objet : Opposition à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS
DU MOYER pour un élevage de 560 veaux à Verrie**

Monsieur le Préfet,

Je vous écris au nom de PETA France pour vous faire part de notre vive opposition au projet porté par la SAS DU MOYER visant à créer un élevage intensif de 560 veaux sur la commune de Verrie. Ce projet soulève d'importantes préoccupations tant sur le plan environnemental que sur celui du bien-être animal.

En premier lieu, ce projet entraînerait le confinement permanent de 560 jeunes veaux dans quatre bâtiments d'élevage. Les animaux seraient élevés entièrement à l'intérieur, sur des sols en caillebotis, sans jamais pouvoir accéder à un pâturage ni à un espace extérieur. Ces veaux, qui ne sont encore que des bébés, seraient privés de la possibilité d'exprimer les comportements naturels essentiels à leur bien-être, tels qu'interagir avec leur mère, courir, jouer, explorer leur environnement ou se reposer sur un sol confortable.

Les connaissances scientifiques ne laissent aujourd'hui aucun doute quant au fait que les bovins sont des êtres sensibles, intelligents et sociaux, capables de ressentir la douleur, la peur et le stress. Les maintenir toute leur vie dans un environnement artificiel, dépourvu d'accès à l'extérieur, ne répond pas à leurs besoins comportementaux fondamentaux.

Au-delà de la souffrance animale qu'il engendrerait, ce projet présente également des risques environnementaux importants. L'exploitation générerait un volume considérable de lisier, stocké dans une fosse extérieure avant d'être épandu sur des terres agricoles réparties sur plusieurs communes, notamment Verrie, Saumur, Gennes-Val-de-Loire et Doué-en-Anjou. Ces pratiques contribuent à la pollution des sols et des eaux par les nitrates, ainsi qu'aux émissions d'ammoniac.

Ces émissions sont particulièrement préoccupantes. L'ammoniac contribue à la formation de particules fines nocives pour la santé humaine, favorise l'acidification des milieux naturels et participe à la dégradation de la biodiversité. Or la France est tenue de réduire ses émissions d'ammoniac conformément à ses engagements européens. Autoriser la création d'un nouvel élevage intensif de cette ampleur irait manifestement à rebours de cet objectif.

Le projet entraînerait également une augmentation du trafic routier liée aux livraisons d'aliments, au transport des animaux et à la gestion des effluents, ainsi que des nuisances olfactives susceptibles d'affecter les riverains et les communes voisines, notamment Saumur située à proximité immédiate.

Entités internationales

- PETA Allemagne
- PETA Asie
- PETA Australie
- PETA États-Unis
- PETA Inde
- PETA Pays-Bas
- PETA Royaume-Uni

B.P. 90316
75464 Paris Cedex 10
France

Info@petafrance.com
PETAFrance.com

Il convient également de souligner que ce projet suscite une opposition locale importante : de nombreux habitants se sont mobilisés au sein du collectif *Verrie Bad Trip*. Les conseils municipaux de Verrie et de Saumur se sont prononcés contre ce projet, et des pétitions et réunions publiques ont témoigné des inquiétudes des riverains quant aux conséquences environnementales, sanitaires et paysagères de cette nouvelle exploitation intensive.

Cette mobilisation démontre que les préoccupations exprimées sont largement partagées par des élus locaux et des citoyens attachés à la qualité de leur cadre de vie et au développement d'une agriculture davantage respectueuse des animaux, de l'environnement et des territoires.

Dans un contexte où la France est tenue de réduire les émissions d'ammoniac du secteur agricole et s'est engagée dans une transition agroécologique visant à limiter les impacts de l'agriculture sur le climat, la biodiversité et les ressources naturelles, autoriser l'implantation d'un nouvel élevage intensif de veaux apparaît difficilement conciliable avec ces ambitions.

Pour toutes ces raisons, PETA France demande respectueusement à la préfecture de rejeter la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU MOYER.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette contribution et vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre haute considération.



Mimi Bekhechi
Directrice exécutive de PETA

Entités internationales

- PETA Allemagne
- PETA Asie
- PETA Australie
- PETA États-Unis
- PETA Inde
- PETA Pays-Bas
- PETA Royaume-Uni